



Stéphane PESTEL
02 40 09 59 22 | contact@spn-agrobio.fr

ZI de la Ferté | 5 Rue de Rome.
44370 VARADES

www.spn-agrobio.fr

DÉCOCTION DE PRÊLE

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 834/2007

Véritable décoction de tiges et feuilles séchées de prêle (*Equisetum arvense*) de façon spontanée et contrôlée dans de l'eau 100 % d'origine naturelle. La décoction de tiges et feuilles séchées de prêle (*Equisetum arvense*) est riche en principes actifs et oligo-éléments (silice) et est utilisée pour protéger les plantes et cultures contre les agressions extérieures depuis de nombreuses décennies. La décoction de prêle est inscrit comme substance de base au niveau Européen depuis 2014 (Review Report SANCO/12386/2013– rev. 7, du 20 Juillet 2017). Appliquée en préventif de préférence ou curatif précoce ses effets fongicides sur un certain nombre de cibles sont bien connus.

Usages autorisés :

La décoction de prêle (*Equisetum arvense*) est reconnue pour ses effets **Fongicides**. Elle est autorisée dans les conditions spécifiques précisées dans le rapport d'examen sur cette substance de base.

Substance active :

Equisetum arvense L., substance de base autorisée selon le Règlement Européen CE 1107/2009.
Conforme aux normes substance de base (RUE 540/2011 et aux règlements EC N°1069/2009 et EU N° 142/2011).
Utilisable en agriculture biologique et conventionnelle, conformément au règlement CE N° 834/2007 du 28 juin 2007.

Spécifications

- A partir de feuilles et tiges de prêle (*Equisetum arvense*), produit obtenu après macération et décoction dans l'eau de pluie.
- La concentration en substance active est comprise en 20 et 22,5g/L de produit. La décoction de prêle étant un produit naturel, les valeurs indiquées peuvent subir de légères variations.

Période d'emploi :

Utilisable en extérieur et sous serres, à toutes les saisons, du stade semis jusqu'à la récolte selon les risques de maladies. Il est recommandé d'appliquer la décoction de tiges et feuilles séchées de prêle (*Equisetum arvense*) en préventif car plus elle est appliquée tôt avant les contaminations primaires, plus elle est efficace.

Méthode d'application par pulvérisation foliaire

ZNT/DAR/DRS/RPD : exempt*

(Zone de Non Traitement, Délai Avant Récolte, Délai de retour sur Site après traitement, Redevance de Pollution Diffuse)

*En culture légumière, appliquée en traitement foliaire le DAR est de 15 jours.

Cultures cibles	Application		Doses d'emploi	
	Périodicité	Nombre	mL de produit/L de solution à pulvériser	Dose à l'Ha (base 100L de bouillie /Ha)
Arboriculture fruitière (Tavelure, Oïdium, cloque du pêcher)	14 à 21 jours	2 à 6	50mL/L (5% v/v)	5 L de produit / Ha
Vigne (Oïdium, mildiou)	14 à 21 jours	2 à 6		
Légumes (tomates, concombres...)	14 à 21 jours	2	5ml/l (5% v/v)	5 L de produit / Ha
Petits fruits (Fraisiers, Framboises...)	14 à 21 jours	4 à 8	5ml/l (5% v/v)	5 L de produit / Ha
Pomme de terre	14 à 21 jours	4 à 8	5ml/l (5% v/v)	5 L de produit / Ha

Cette protection suffit en dehors des périodes de risque très fort. En cas de risque très fort il est recommandé de réduire les intervalles de traitement de 7 à 10 jours. La décoction de prêle est compatible avec la plus part des traitements et peut donc être appliqué en mélange avec des agents de Bio-contrôle ou produits phytosanitaires autorisés.

En cas de mélange, il appartient à l'utilisateur de respecter toutes les précautions d'emploi et les notices d'emploi mentionnées sur les étiquettes et les notices d'emploi par le fabricant de chaque produit associé.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Il est fortement recommandé de réaliser un test de compatibilité physique préalablement à tout mélange.

Mode d'emploi

Remplissez à moitié le pulvérisateur d'eau, ajouter la dose nécessaire, agiter, puis compléter avec de l'eau, agiter. Pulvériser sur l'ensemble de la végétation. Pour une efficacité optimale, utiliser de l'eau de pluie ou de source pH 6 -7.

Précautions d'emploi

Respecter les doses d'emploi. Eviter le contact avec la peau et les yeux (port de lunettes). Se laver les mains après usage. Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité. Tenir à des températures comprises entre +5°C et + 25°C, hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Eliminer le contenant conformément aux consignes de tri.

Informations spécifiques :

Arboriculture (dilution 5 % à 10 % en cas de forte pression des maladies) Pulvérisation foliaire : 5 litres de décoction de prêle /100 litres d'eau /hectare

- **Pommier : Tavelure, Oïdium** Depuis le stade où les premières feuilles entourant les fleurs sont visibles jusqu'à l'achèvement de la floraison
- **Pêcher : Cloque du pêcher** Depuis le stade où les premières feuilles entourant les fleurs sont visibles jusqu'à l'achèvement de la floraison 2-6 applications à intervalle de 7 à 10 jours.

Maraîchage (dilution 5 % à 10 % en cas de forte pression des maladies)

- **Concombre/cornichon (serre) : oïdium, pourriture commune, fonte des semis, pythium.**
 - Goutte à goutte au niveau des racines : 5 litres de décoction de prêle/100 litres d'eau/hectare
 - Traitement des parties aériennes pulvérisation foliaire : 5 litres de décoction de prêle/100 litres/hectare Des 3 semaines après le semis
 - Stade d'application, 9 feuilles étalées sur la tige principale jusqu'au stade 9 pousses latérales visibles. 2 applications à intervalle de 3-4 jours si, nécessaire
 - DAR (Délai après récolte 15 jours)
- **Tomate - Alternariose, septoriose** : traitement des parties aériennes par pulvérisation foliaire à la dose de 5 litres/100 litre d'eau/hectare. Été, depuis la première inflorescence visible jusqu'au stade 9 ou d'avantage d'inflorescence. 2 applications à intervalle de 14 jours si, nécessaire. DAR (délai après récolte) 15 jours

Viticulture (dilution 10 % en cas de forte pression des maladies)

- **Mildiou, oïdium** : Printemps-été, stade d'application première feuilles jusqu'à ce que les grappes soient bien développer. 2 à 6 applications à intervalle de 7 à 10 jours, si nécessaire.